

CONSEIL MUNICIPAL

24 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt le 24 février, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CHABOT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2020

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marie CHABOT, Françoise FRAPPIER, Michel TOURANCHEAU, Isabelle SERIN, Manuel GUIBERT, Marcel MENANTEAU, Dominique HERBRETEAU, Jean-Claude HERBRETEAU, Alix ROBET, Edwige CHAMPIN, Nadine DELAUNAY, Yann BIRONNEAU, Elise GUILLET, Ludovic BOUNAUDET.

Secrétaire de séance : Nadine DELAUNAY

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 26/02/2020

~~~~~

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente

~~~~~

. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL - (2020-02-01)

Le Conseil Municipal :

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

~~~~~

### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2019 - AFFECTATION DU RÉSULTAT (2020-02-02)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 de la Commune et **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE                     |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Résultat de fonctionnement                                                  | 194 209.28€        |
| A - Résultat de l'exercice                                                  |                    |
| B - Excédent antérieur reporté                                              | 284 005.30€        |
| <b>C - Résultat à affecter</b>                                              | <b>478 214.58€</b> |
| D - Solde d'exécution d'investissement<br>D 001 (besoin de financement)     | 239 916.64€        |
| E - Solde des restes à réaliser d'investissement<br>Excédent de financement | 14 124.91€         |
| Besoin de financement                                                       | <b>225 791.73€</b> |
| AFFECTATION = C                                                             | 478 214.58€        |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement                            | <b>326 791.73€</b> |
| Report en fonctionnement R 002 (au BP 2020)                                 | <b>151 422.85€</b> |

~~~~~

COMMUNE DE FOUGERÉ
CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2020

BUDGET PRINCIPAL 2020 (2020-02-03)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VOTE** le Budget Primitif 2020 de la Commune qui s'élève à :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	932 175.08 €	932 175.08€
INVESTISSEMENT	696 647.31€	696 647.31 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 (2020-02-04)

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose le maintien des taux d'imposition et vote pour l'année 2020 les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	16,34 %
Foncier Bâti	:	15,46 %
Foncier non Bâti	:	38,80 %

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019- BUDGET ANNEXE- LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS 4
(2020-02-05)

Le Conseil Municipal :

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion du lotissement l'Orée du bois 4 dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 -BUDGET ANNEXE-
LOTISSEMENT « L'OREE DU BOIS 4 »
(2020-02-06)

Après avoir présenté le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement « L'orée du bois 4 »aux membres du Conseil en tout point identique au compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Receveur, Monsieur le Maire quitte la salle et le Conseil vote l'approbation du compte administratif de ce lotissement, sous la présidence de Monsieur Michel TOURANCHEAU, doyen des conseillers comme suit:

FONCTIONNEMENT :

Recettes	247 021.26€
Dépenses	247 021.27€
Résultat 2019 Déficit	0.01

INVESTISSEMENT :

Recettes	235 329.60€
Dépenses	85 029.40€
Excédent 2019	150 300.20€
Déficit 2018	35 329.60€
EXCEDENT total	114 970.60€

COMMUNE DE FOUGERÉ
CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du lotissement « L'orée du bois ».

BUDGET PRIMITIF 2020
LOTISSEMENT L'ORÉE DU BOIS 4 (2020-02-07)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VOTE** le Budget 2020 du Lotissement « L'Orée du Bois 4 » qui s'élève à :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	276 829.41€	276 829.41€
INVESTISSEMENT	258 738.40€	258 738.40€

VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS(2020-02-08)
(Bonbadilom Fougeré Thorigny, Familles Rurales restaurant scolaire, Batterie Saint Joseph, Amicale de sapeurs-pompiers de la Chaize le Vicomte, CCAS)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions indiquées ci-dessous, pour l'année 2020 :

BENEFICIAIRES	MONTANTS	OBSERVATIONS VERSEMENT
Association Bonbadilom Fougeré Thorigny	75 900 €	<ul style="list-style-type: none">▪ 25 300 € en mars▪ 25 300 € en mai▪ 25 300 € en septembre
Familles Rurales Association de Fougeré Restaurant scolaire	46 600 €	<ul style="list-style-type: none">▪ 10 000 € versés en décembre 2019 (Délibération 2019-11-01)▪ 12 200€ en mars▪ 12 200€ en avril▪ 12 200 € en juin
Batterie Fanfare de Saint Joseph - La Chaize le Vicomte	100 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Centre de Secours de La Chaize le Vicomte	100 €	
CCAS (pour subventions œuvres sociales et humanitaires)	3 100 €	
TOTAL	125 800 €	

OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES - PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE -
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
VENDÉE OMBRIERES / COMMUNE DE FOUGERÉ
(2020-02-09)

Après présentation des termes de la convention d'occupation du domaine public (AOT) proposée par la société VENDEE OMBRIERES, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'implantation d'une ombrière photovoltaïque d'une puissance de 100 kWc sur le parking de la salle polyvalente, sis à Fougeré, rue des primevères, pour une surface d'environ 575m²,
- **DECIDE** de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public avec VENDÉE ENERGIE pour la réalisation de cette opération, dont les stipulations principales sont les suivantes :

COMMUNE DE FOUGERÉ
CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2020

- Objet :Réalisation et exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrière d'une puissance de 100 kWc,
 - La société Vendée Ombrières sera en charge de la conception, la réalisation, la construction, la maintenance et l'exploitation de l'ombrière photovoltaïque afin de produire et de commercialiser de l'électricité à l'exclusion de tout autre usage,
 - Conclusion d'un bail d'une durée de trente (30) ans reconductible deux fois, chacune pour une période de cinq (5) années sur demande de Vendée Ombrières,
 - Tous les impôts et taxes seront à la charge de Vendée Ombrières,
 - La redevance annuelle d'occupation versée par Vendée Ombrières en contrepartie de l'occupation du parking est fixée à un euro symbolique. La redevance étant assujettie à la TVA.
- **S'ENGAGE à conclure un contrat de bail emphytéotique**
- **AUTORISE M. le Maire, à signer la convention d'occupation temporaire, le contrat de bail emphytéotique à intervenir et toutes les pièces administratives afférentes à cette opération.**

ATTRIBUTION MAITRISE D'OEUVRE VOIRIE 2020-2022 (2020-02-10)

Après avoir pris connaissance des 2 propositions, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la proposition de la société GEOUEST sise La Roche sur Yon représentée par M. Grégory DAVID fixant sa rémunération à 5.9% du montant HT du coût prévisionnel des travaux arrêtés par le maître d'ouvrage pour chaque opération sur la durée du marché de 2020 à 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et tous documents se rapportant à cette affaire.

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE ET D'EQUIPEMENTS DE SECURITE**

(2020-02-11)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de groupement de commandes ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention de groupement, précisant les missions de La Roche-sur-Yon Agglomération en tant que coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **PREND ACTE** de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera engagée ;
- **AUTORISE** La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement, à signer les accords-cadres tel qu'ils seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres, au nom et pour le compte du groupement ;
- **S'ENGAGE** à exécuter les accords-cadres avec les entreprises retenues ;
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre de l'accord-cadre et à les inscrire préalablement au budget.

INFOS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits